ART. 14 BIS N° 432

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N º 432

présenté par Mme Grandjean et Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE 14 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« service »,

insérer les mots:

« de prévention et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.